

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17/11/2022

FONTAINE DES CHARTREUX : LES ULTRA-VIOLETS BIENTÔT OPÉRATIONNELS 1ERE ETAPE AVANT L'USINE D'ULTRAFILTRATION DE L'EAU

La fontaine des Chartreux constitue une ressource en eau majeure pour les habitants de Cahors et d'un certain nombre de communes du sud du Lot. Les épisodes pluvieux de forte intensité sont parfois à l'origine d'un phénomène de turbidité de l'eau potable, lié au lavement des sols et à l'infiltration des eaux dans le sous-sol du périmètre de captage de la Fontaine des Chartreux. Passé un certain seuil de turbidité, l'Agence Régionale de Santé sollicite une restriction de la consommation humaine de l'eau qui oblige le Grand Cahors, compétent en matière d'eau potable depuis 2020, à procéder à une distribution d'eau en bouteille aux usagers.

UNE UNITE D'ULTRAFILTRATION DE L'EAU EN 2026

Dans ce contexte, la Ville de Cahors (alors compétente) avait délibéré en 2019 en faveur de la construction d'une unité d'ultrafiltration de l'eau (UFE) pour garantir une qualité de l'eau, quels que soient les épisodes climatiques. À ce jour, **la phase d'acquisition des terrains est en cours** et la consultation relative au marché de conception et de réalisation a été lancée au printemps dernier. L'analyse des offres et le choix du titulaire du marché interviendront au premier trimestre 2023. **L'UFE qui sera installée sur les hauteurs de la fontaine des Chartreux devrait être opérationnelle en 2026.**

UN TRAITEMENT DE L'EAU PAR ULTRA-VIOLETS : UNE PREMIERE ÉTAPE POUR REDUIRE LES PERIODE DE RESTRICTION D'USAGE DE L'EAU

En attendant sa mise en fonction, le Grand Cahors a mis en place **une solution de traitement de l'eau de la fontaine des Chartreux par un système de désinfection par ultra-violets**. Les trois réacteurs ultra-violets récemment installés seront en **phase de test jusqu'au 6 décembre** afin de les mettre en conditions réelles d'utilisation pour le traitement de l'eau. Cet équipement a vocation à détruire les éventuelles bactéries présentes dans l'eau. Son installation constitue **une première étape pour raccourcir les périodes de restriction des usages de l'eau.**

Contact presse :

Direction de la Communication Ville / Grand Cahors : 05 65 20 87 20